



Pension alimentaire enfant majeur

Par **mylène**, le **28/06/2011** à **14:52**

Bonjour,
Puis je redemander une pension alimentaire pour mon fils majeur ?
Il a arrêté l'école à 17 ans, étant incapable de se concentrer, il ne pouvait pas envisager de faire des études.
Il est suivi régulièrement par un psychiatre depuis 4 ans (assistance médicamenteuse).
Il est constamment submergé par les angoisses et, de ce fait, est incapable de rechercher un emploi.
Quand il a eu 18 ans, son père s'est empressé (bien que connaissant ses problèmes) de lui trouver un emploi de 2 mois (place d'aide maçon dans une entreprise qui ne l'a pas payé, donc saisie d'un huissier...) et de faire appel au JAF pour supprimer la pension alimentaire.
Depuis, plus rien.
Je suis moi-même au chômage depuis 16 mois et ne peux plus m'occuper seul de mon fils.
Que puis je faire ? Ai-je le droit de redemander une pension ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Mylène.

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:54**

Est-ce qu'il y a un jugement supprimant la pension alimentaire ?

Par **mylène**, le **28/06/2011** à **15:08**

Oui il y a eu un jugement, en 2009.
Mais à l'époque, ayant compris ce que mon ex mari souhaitait (trouver un boulot de 2 mois pour justement pouvoir arrêter la pension), j'en ai parlé au JAF qui m'a dit que je pourrais refaire une demande si après le CDD mon fils n'avait plus de travail.
Mon problème vient plutôt du fait que mon fils est incapable de travailler, pour l'instant, vu ses problèmes. Donc je ne peux pas fournir de preuves qu'il est bien à la

recherche d'un emploi...

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:10**

Faites quand même une requête, fournissez une attestation du psy.rnDe toute façon, qui ne risque rien n'a rien.

Par **mylène**, le **28/06/2011** à **15:11**

merci beaucoup pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:33**

Pardon, c'est au fils majeur de faire la requête, pas à vous